

Politique d'évaluation

École internationale de Saint-Sacrement

Centre de services scolaire de la Capitale

Rédigée par le personnel de l'école

Révision : janvier 2022

NOTRE MISSION, NOTRE VISION ET NOS VALEURS

Notre mission

Dans le respect de l'égalité des chances, notre établissement a pour mission d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire.

Notre vision

L'école internationale de Saint-Sacrement offre à l'élève un milieu accueillant et adapté à ses besoins, lui permettant ainsi de s'outiller, de développer son jugement critique et de vivre des réussites afin d'actualiser tout son potentiel pour contribuer à bâtir un monde meilleur dans un esprit d'entente mutuelle.



Persévérance

Ouverture sur le monde

Nos valeurs privilégiées

Dans un climat empreint de respect, l'école internationale de Saint-Sacrement fait principalement la promotion de quatre valeurs éducatives.

Bienveillance

Souci de l'environnement



La mission, notre vision et nos valeurs sont publiés dans le [Projet éducatif](#) de notre école en page 8.

Déclaration de la philosophie

À l'école internationale de Saint-Sacrement, l'évaluation est perçue comme étant le processus qui consiste à porter un jugement sur les apprentissages, à partir de données recueillies, analysées et interprétées, en vue de décisions pédagogiques et administratives tel que prescrit par le MEES (Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur). Sa fonction principale est l'aide à l'apprentissage dans le but d'intervenir afin de soutenir l'élève dans l'acquisition de connaissances et le développement de ses compétences. Pour remplir cette fonction, l'évaluation doit être intégrée au processus d'enseignement et d'apprentissage et jouer un rôle de régulation. Par régulation, on entend l'ajustement de l'apprentissage ainsi que l'ajustement des actions pédagogiques.

Objectif de l'évaluation

Notre objectif principal d'évaluation à l'école est de permettre une régulation adéquate des apprentissages des élèves ainsi que l'enseignement de ceux-ci. Il est important de rendre compte du cheminement des élèves dans le développement des différentes compétences du Programme de formation de l'école québécoise. Pour se faire, l'évaluation formative précède l'évaluation sommative.

De plus, elle occupe une place centrale dans notre école, car elle guide les élèves de façon réfléchie et efficace à travers le développement des qualités du profil de l'apprenant.

Nous reconnaissons l'importance de l'évaluation du processus de recherche, ainsi que des résultats de cette recherche. De plus, nous visons à intégrer la recherche et à la soutenir.

Finalement, nous encourageons les enseignants à réfléchir et à échanger sur leurs pratiques du processus d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation.

Principes de l'évaluation

Nous croyons à l'importance d'avoir une évaluation continue ainsi qu'une évaluation sommative du cheminement des élèves. Pour ce faire, les enseignants vérifient ce que leurs élèves savent, veulent apprendre et ont appris en utilisant des critères pour une évaluation efficace.

Droits et responsabilités

De l'équipe-école

- Suivre les directives ministérielles pour instruire, socialiser et qualifier les élèves tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir leur parcours scolaire;
- Établir les [Fréquences d'évaluation des compétences \(Annexe A\)](#);
- Établir et informer les élèves et les parents concernant les [Normes et modalités d'évaluation de l'école internationale de Saint-Sacrement \(Annexe B\)](#);
- Communiquer avec les parents ou tuteurs avec les documents officiels dont les communications obligatoires et les [Bulletins du préscolaire et du primaire \(Annexe C\)](#); Ce document peut aussi être présenté aux élèves selon l'âge de ceux-ci.
- Discuter [Les accords essentiels \(Annexe D\)](#);
- Établir l'Échéancier des communications et bulletins et le transmettre aux parents (Annexe I);
- S'arrimer avec le Plan d'engagement vers la réussite de notre centre de services scolaire (Annexe G);
- Réfléchir et échanger sur des pratiques du processus d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation;
- Faire preuve de bienveillance.

Des élèves

- Être informés des attentes et des différents moments d'évaluation;
- Avoir le matériel nécessaire pour l'apprentissage et l'évaluation;
- Avoir le droit à une évaluation continue et à de la rétroaction afin d'être accompagné et soutenu dans son apprentissage et l'évaluation;
- Faire preuve de persévérance.

Des parents ou des tuteurs

- Recevoir les informations reliées aux évaluations dont – [Nature et moments des principales évaluations \(Annexe E\)](#);
- Soutenir leur enfant afin qu'ils puissent faire preuve de persévérance;
- Communiquer avec les membres de l'équipe-école pour signaler les besoins;
- Faire preuve de bienveillance.

Pratiques d'évaluation

Certaines pratiques d'évaluation sont mises en place à l'école et déterminent la manière dont nous évaluons, consignons et rendons compte des progrès de nos élèves. Nos pratiques d'évaluation tiennent compte de la planification, de la prise d'information et interprétation, du jugement, des décisions-actions et de la communication aux élèves et aux parents afin de soutenir l'apprenant dans son développement global. Ces pratiques sont consignées dans les documents suivants :

- [Convention de gestion \(Annexe F\)](#);
- [Projet éducatif \(Annexe H\)](#);